

Informations de base	
2019/2550(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Exclusion de la Banque d'Angleterre et du Bureau de gestion de la dette du Royaume-Uni du champ d'application du règlement (UE) n° 596/2014 Complétant 2011/0295(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.10 Surveillance financière	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
30/01/2019	Publication du document de base non-législatif	C(2019)00792	
30/01/2019	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3.0 mois		
13/02/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/03/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
13/03/2019	Décision du Parlement	T8-0162/2019	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2550(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
	Complétant 2011/0295(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/8/15444

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B8-0146/2019	22/02/2019	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0162/2019	13/03/2019	
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	C(2019)00792	30/01/2019		
Document annexé à la procédure	C(2019)2847	11/04/2019		